

**Jean-Marc TAUSSAT**  
**Frédéric CORTES**  
**Maylis CLAVÉ**

**ATTESTATION DE MUTATION**

Maître **Frédéric CORTES**, Notaire soussigné, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean-Marc TAUSSAT, Frédéric CORTES et Maylis CLAVÉ, notaires associés (société civile professionnelle titulaire d'un office notarial) », dont le siège social est à RODEZ (Aveyron), 7, Place de la Cité,  
Avec la participation de Maître **Jérôme LAVILLE**, notaire à RODEZ (Aveyron), 19 Rue Maurice Bompard, assistant LE VENDEUR,

**CERTIFIE ET ATTESTE :**

Qu'aux termes d'un acte reçu par lui le **TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE DIX-HUIT** :

Monsieur **Gilbert, Camille, Pierre SALVY**, retraité, époux de Madame **Alix, Gisèle, Rolande SAINT-HILAIRE** demeurant et domicilié à RODEZ (Aveyron), 17 Rue Henri Dunant,  
Né à RODEZ (Aveyron), le 15 octobre 1939,

**A VENDU A**

La communauté d'agglomération dénommée **RODEZ AGGLOMERATION**, dont le siège est à RODEZ (Aveyron), 1, place Adrien Rozier,

Etablissement public de coopération intercommunale régi par les dispositions de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, anciennement dénommé COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND RODEZ, associant les communes de DRUELLE BALSAC, LE MONASTERE, LUC-LA-PRIMAUBE, OLEMPES, ONET LE CHATEAU, RODEZ, SAINTE RADEGONDE et SEBAZAC-CONCOURES, ainsi qu'il résulte de l'arrêté préfectoral 11 janvier 2017 portant sur l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Rodez Agglomération à la commune nouvelle de DRUELLE BALSAC et contenant en conséquence modification de la composition de la communauté d'agglomération Rodez Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, désormais dénommée RODEZ AGGLOMERATION, identifiée sous le numéro SIREN 241 200 187 ;

**L'IMMEUBLE CI-APRES DESIGNÉ :**

Sur la commune de **LUC LA PRIMAUBE (Aveyron)**, **Les Broussines, Les Cazals**,

Deux parcelles figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
AM	14	Les Broussines	terre	1	15	35
YA	2	Les Cazals	terre		85	18
Contenance totale				2	00	53

**Propriété**

A compter du jour de l'acte.

**Date d'entrée en jouissance**

A compter du jour de l'acte par la prise de possession réelle.

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en mon Etude,  
Le 31 mai 2018.

